Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 12/05/2025
ID : 031-213101876-20250507-2025_048-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MONTES, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LORRAIN, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme VITET
Mme BRUN a donné procuration à Mme CALVO
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN
Mme RIPOLL a donné procuration à M. GAUTHIER
Mme STEMER a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BARBA a donné procuration à M. FRANCHINA
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. RIVIER
M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO
M. LERAT a donné procuration à M. BAË
M. LOUZON a donné procuration à M. BATAILLE
M. MAILHÉ a donné procuration à M. FÉDOU

Absent(s) :
Mme ROUER

Séance du
7 mai 2025
Acte n° **2025-048**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	20
procurations :	12
absents :	1
votants :	32

Secrétaire de séance : M. FRANCHINA Philippe

Date de la convocation : 29 avril 2025

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Modification de la composition de la commission paritaire pour le marché de plein vent de la commune des mercredis et samedis matin

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait procédé, par délibération en date du 23 septembre 2020 (*n° 2020-156*), à la désignation des membres de la commission paritaire pour le marché de plein vent de la commune des mercredis et samedis matin.

La règlementation dudit marché a été instaurée par arrêté municipal du 7 octobre 2014 (*n° PM 2014-29*), dont la dernière modification date du 17 septembre 2020 (*arrêté municipal n° PM 2020-75*).

De plus, la composition de ladite commission avait été modifiée par délibération du 19 mai 2022 (*n° 2022-095*).

Aussi, la composition de la commission paritaire pour le marché de plein vent de la commune des mercredis et samedis matin est donc à ce jour la suivante :

Président : LOUZON Thierry

Membres représentant le Conseil Municipal :
- SÉVERAC Philippe
- BAË Jean-Philippe
- CALVO Marie-Louise
- LORRAIN Guy
- BOBO Françoise

Cependant, Mme la Maire informe l'assemblée de la démission du Conseil Municipal de Mme BOBO Françoise, Conseillère Municipale du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", par courrier du 29 mars 2025, reçu en Mairie le 31 mars 2025.

Aussi, Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la composition de la commission paritaire pour le marché de plein vent de la commune des mercredis et samedis matin.
Pour ce faire, le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" propose de nommer M. BONNET Christophe pour remplacer Mme BOBO Françoise.

.../...

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 12/05/2025
ID : 031-213101876-20250507-2025_048-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 mai 2025 - acte n° 2025-048 - page 2/2
Thème :	5.2 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Modification de la composition de la commission paritaire pour le marché de plein vent de la commune des mercredis et samedis matin

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que l'article 76 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit complète l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par un alinéa ainsi rédigé : "*si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire*".

En conséquence, aucune autre candidature n'ayant été proposée, la modification de la composition de la commission paritaire pour le marché de plein vent de la commune des mercredis et samedis matin prend immédiatement effet, sans procéder au vote.

La nouvelle composition de la commission paritaire pour le marché de plein vent de la commune des mercredis et samedis matin est donc la suivante :

Président : LOUZON Thierry

Membres représentant le Conseil Municipal :

- SÉVERAC Philippe
- BAË Jean-Philippe
- CALVO Marie-Louise
- LORRAIN Guy
- BONNET Christophe

ARTICLE 1 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 3 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2025.

ARTICLE 4 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
FRANCHINA Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 12 MAI 2025